

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2007020

Signataire : PG/CF

OBJET : Convention pluriannuelle avec le Groupement Régional de Santé Publique dans le cadre de l'action de « *Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux questions de toxicomanie* », années 2007-2009.

OLE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 de la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le décret n° 2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux de santé publique,

Vu le Plan Régional de Santé Publique d'Ile-de-France approuvé par arrêté du Préfet de région le 10 mai 2006,

Considérant que la ville d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années des actions de santé publique, notamment de prévention contre les conduites à risques,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire l'action en 2007,

Considérant que cette année le Groupement Régional de Santé Publique, subventionne l'action à hauteur de 12.000 euros,

Vu le budget communal,

A l'unanimité, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Maire à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique une subvention à hauteur de 12.000 euros pour la prorogation de l'action « *Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux questions de toxicomanie* » en 2007, et à signer la convention correspondante.

le Maire